

A Thionville, l'utopie partagée

novembre 2013

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Lien social
- Partenariat / transversalité
- Pratiques professionnelles

Département

Moselle (57)

Sur le vif

« Il vaut mieux adhérer à un projet plutôt qu'adhérer à un système. (...) Je pense que les gens étouffent dans les carcans juridiques et réglementaires. Utopia permet une intelligence collective, de réfléchir ensemble, de sortir des carcans. Car la force du collectif c'est de pouvoir plus facilement dépasser les normes et les contraintes des structures administratives. » Maire-adjointe

Porteur(s) de l'action

CCAS de Thionville

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de rassembler autour d'un projet de territoire cohérent l'ensemble des forces vives de Thionville, la municipalité et la quasi-totalité des acteurs associatifs et institutionnels du territoire ont élaboré une méthode de collaboration simple et originale : Utopia. Basée sur un principe de discussions multipartenariales suivies de montages de projets, cette méthode vise à relever collectivement le défi du mieux vivre-ensemble dans la commune, grâce à l'action conjointe de tous ceux qui œuvrent au quotidien dans ce sens. Une approche collective qui permet notamment de débloquer plus facilement les freins financiers, réglementaires et normatifs pour la mise en œuvre d'actions.



Origine(s)

Utopia est né en 2009. A cette époque, des associations thionvilloises œuvrant en direction des populations fragiles avaient déjà identifié un besoin de mieux se connaître entre elles, et de pouvoir construire des projets communs. Au printemps, l'équipe municipale réunit les acteurs associatifs du territoire pour suggérer un nouveau mode de collaboration : des réunions thématiques destinées à monter des projets, complétées par des réunions plénières restituant ces projets et permettant ainsi une connaissance transversale et mutuelle.

La ville de Thionville déclare qu'elle-même ne tient pas à piloter les débats. Son rôle sera, au titre d'un partenaire comme un autre, de s'assurer de la cohérence des projets proposés par rapport aux orientations politiques, et d'optimiser dans les différentes propositions la question de l'utilisation des fonds publics. Elle offre également, via son CCAS, d'assurer le suivi logistique de l'opération (organisation des réunions, courriers...).

D'après les diagnostics de l'équipe municipale, trois thématiques semblent particulièrement intéresser la population thionvilloise : le logement, l'emploi, et la santé. Ces trois thèmes pourraient être retenus pour créer les trois commissions thématiques.

Ce mode opératoire est aussitôt plébiscité par les associations. Le nom « Utopia » (acronyme pour Union Thionvilloise pour l'Optimisation des Pratiques Inter Associatives) est adopté, en référence au terme utopie pris comme un but commun. Une charte ([télécharger le document](#)) est également rédigée, posant les principes de la démarche : les institutions comme les associations peuvent librement adhérer à cette charte, sachant que cette adhésion n'a aucun caractère obligatoire pour participer à la démarche. Ainsi, la première charte éditée en mai 2009 rassemble déjà vingt-sept signataires associatifs (surtout des associations à vocation sociale et humanitaire). Dès la deuxième année, de nombreuses institutions souhaitent rejoindre le mouvement (caisse d'allocations familiales, conseil régional, sous-préfecture, assurance maladie, hôpital...). Aujourd'hui, plus de quarante signataires ont adopté la charte Utopia.

Description détaillée

La charte d'Utopia décrit les finalités et les principes de la démarche : il s'agit de relever collectivement le défi du mieux vivre-ensemble dans la commune, grâce à l'action conjointe de tous ceux qui œuvrent au quotidien dans ce sens. Les valeurs communes sont la lutte contre la précarité relationnelle et le renforcement du développement social local. La méthode adoptée est basée sur des réunions plénières et des commissions de travail thématiques ayant pour mission de générer des projets concrets. Enfin, l'engagement demandé à chaque membre est une contribution active, et le partage des connaissances et informations.

La charte ajoute que le CCAS de Thionville est le coordonnateur du fonctionnement d'Utopia.

Sa signature n'est pas pour autant obligatoire, et des partenaires occasionnels, voire de simples citoyens intéressés par la démarche, peuvent participer également aux réunions et aux projets.

...Des réunions plénières :

Des réunions plénières sont organisées deux fois par an, réunissant tous les partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Tous les acteurs du territoire y sont conviés, qu'ils soient déjà signataires de la charte et actifs dans

les commissions thématiques, ou non.

Ces réunions sont l'occasion de débattre de sujets concernant l'ensemble de la population, mais aussi de partager sur les réalisations et les projets (équipements ou animations) en cours dans des domaines plus spécifiques. Les personnes présentes peuvent ainsi mieux connaître les enjeux du territoire, mais aussi mieux se connaître entre elles. Le principe est que chaque partenaire y ait une place, se sente entendu et respecté.

Ces rencontres sont en particulier précieuses pour les nouvelles associations, qui souhaitent autant identifier les responsables institutionnels de leur secteur, que se faire connaître d'eux.

...Des commissions :

Quatre commissions thématiques alimentent aujourd'hui la réflexion et les projets des partenaires : aux trois premières commissions (Emploi, Logement, et Santé / Vie quotidienne), s'est ajoutée une quatrième sur le thème de la Jeunesse.

Chacune de ces commissions est animée par un des partenaires : un centre social pour la commission insertion, une association familiale pour celle sur la santé et la vie quotidienne, un foyer de jeunes travailleurs conjointement avec une association humanitaire pour celle sur le logement, et le service municipal de la jeunesse pour celle sur la jeunesse. Le choix des animateurs ainsi que le mode d'action, le rythme des réunions et les thèmes abordés, sont cooptés par l'ensemble des personnes présentes dans la commission concernée.

La périodicité des rencontres de ces commissions est irrégulière et dépend des projets en construction. Certaines se réunissent 2 ou 3 fois par an, d'autres plus d'une fois par mois.

Il est difficile de réunir trop fréquemment l'intégralité des partenaires, aussi dans certaines commissions a-t-on adopté le principe de comités techniques, qui suivent plus précisément une action donnée.

Outre les partenaires associatifs, les institutions sont également très actives dans les commissions : on note une réelle implication du centre hospitalier régional par exemple, ainsi que de la caisse d'allocations familiale ou de l'éducation nationale en la personne du recteur d'académie.

...Pour réaliser des actions :

Les partenaires institutionnels acceptent volontiers l'idée que ce sont les associations qui sont le plus à même de détecter les besoins de la population, mais aussi les ressources de celle-ci. Chacun en débat sur un pied d'égalité.

Le partenariat de discussion permet, lors de l'analyse d'une situation, d'en mesurer tous les aspects, toutes les implications. Ce partenariat se prolonge avec les propositions d'actions. Ainsi, lorsqu'un projet est conçu collectivement, il est également « vendu », défendu, collectivement.

Les freins financiers sont plus facilement contournables, puisqu'on peut d'emblée discuter d'un partage des subventions, ainsi que du recours à des bénévoles. Les freins réglementaires et normatifs peuvent eux aussi être plus aisément débloqués, d'une part grâce aux postures différentes de chaque acteur qui ne les rend pas dépendants de la même manière de ces freins ; d'autre part, en libérant une bonne volonté collective qui, au-delà des normes existantes, permet de dépasser la peur des normes.

Les actions réalisées, quelque soit le domaine d'intervention (insertion, petite enfance...) ont en commun la transversalité de la mise en œuvre, et une inventivité sans doute plus importante que lorsqu'un seul organisme en est le maître d'œuvre.

On note d'ailleurs que certains projets ont fait appel aux compétences conjointes de plusieurs commissions thématiques.

On peut citer, par exemple, un projet concerté de logement des jeunes, qui a permis de réaliser, en lien avec un bailleur social, des appartements conçus pour la colocation. Ainsi, à l'économie d'échelle faite sur les équipements, on répond également à un besoin de lien social.

Un autre exemple, le projet intitulé « Tati à toute heure » a permis de répondre à un besoin d'accueil

de la petite enfance atypique. En effet, la population thionvilloise comporte des familles monoparentales et des travailleurs transfrontaliers, ayant souvent des horaires de travail incompatibles avec l'accueil collectif traditionnel, ou des besoins de dépannage au cas par cas. En lien avec la commission Emploi, une association d'aide à domicile a formé des femmes en recherche d'emploi pour des gardes au domicile de l'enfant, et en est devenue l'employeur, avec un accord financier de la CAF et de la ville afin que le coût résiduel pour les familles ne soit pas plus important que celui de l'accueil collectif.

Un troisième exemple est la création d'un point-accueil-insertion, situé tout près d'une maison de quartier dans une zone ANRU. Ce point-accueil a été mis en place après consultation des habitants sur l'occupation d'un local vacant. Or l'association qui a accepté de prendre en charge ce point-accueil, et en particulier de salarier le poste d'agent d'accueil, est un centre social qui ne se trouve pas dans le même quartier. Et les autres associations y tiennent également des permanences : ce décloisonnement des quartiers a aussitôt été suivi d'un succès considérable auprès de la population.

Conclusion :

Finalement, comment définir Utopia ? Est-ce une méthodologie, un collectif, une action... ? Les partenaires impliqués n'ont pas souhaité répondre à cette demande de définition. Il leur semble que rester sur les principes sobrement exprimés dans la charte, en évitant de rigidifier la structure, permet une souplesse, une adaptabilité, qui ne peuvent qu'encourager la libre participation et la libre expression.

Bilan

- Le premier résultat tangible d'Utopia réside dans les réalisations d'actions et d'équipements qui ont vu le jour dans le territoire communal.
Les exemples cités plus haut (accueil de la petite enfance, colocation des jeunes, point-accueil-insertion) et bien d'autres, ont vu le jour avec d'autant plus de rapidité et d'efficacité que les commissions Utopia ont encouragé le dynamisme d'action.
- Mais l'effet de ces actions dépasse les frontières de la commune. Ainsi, le projet Tati à toute heure est maintenant porté par la CAF de la Moselle au niveau départemental, et plusieurs communes l'ont déjà mis en œuvre.
- Enfin, la ville de Thionville a pu mesurer un effet induit par ce fameux « esprit Utopia ». Il s'agit d'un état d'esprit qui s'immisce dans d'autres lieux, par exemple dans le développement d'une meilleure communication transversale au sein de l'équipe de la ville. Outre les services participant activement aux commissions Utopia (CCAS, Jeunesse et Sports, Culture, Education), tous les autres services se retrouvent dans des réunions transversales organisées par la première adjointe au Maire sur des thématiques qui ne les concernent peut-être pas d'emblée (par exemple, tous les services ont été sollicités sur leur vision de la jeunesse dans la ville). Le responsable du service Jeunesse indique que l'esprit Utopia est désormais présent dans toutes les actions de son service : ne pas imposer une vision descendante, mais rester à l'écoute de tous les acteurs de terrain. Ou encore, pour la première fois a pu se tenir un comité de pilotage de tous les centres sociaux de la ville.

Partenaire(s)

Associations

A.D.I.L. 57 ; A.F.A.D. ; A.I.E.M. ; Amis sans frontières ; A.P.E.I. ; APOLO'J ; APSIS / Emergence ; A.S.P.E.A.T. ; A.T.A.V. ; A.T.H.E.N.E.S. ; C.D.P.A. 57 ; Centre Culturel Jaques Brel ; Centre Social Jacques Prévert ; Centre Social Le Lierre ; Centre Social Les Grands-Chênes ; Centre Saint-Michel ; C.F.A.I. ; C.I.F.F. - C.I.D.F. ; CILGERE Est ; C.M.S.E.A. - Foyer Les Prés de Brouck ; Collectif Thionvillois d'Action Humanitaire ; Croix-Rouge Française ; Ecole de la 2e Chance ; Espace Rencontre ; Le Relais-Fomal ; GEM Theo ; Gérontonord ; Habitat et Humanisme ; Habitat Jeunes des 3 Frontières ; Handi Compétences ; Infa Formation ; Intercom Santé 57 ; ISM Est ; Office de Tourisme de Thionville ; Mission Locale ; Mob d'Emploi ; Passage ; Les Restos du Cœur ; Conférence Saint-Vincent-de-Paul ; Secours Catholique ; Secours Populaire Français ; Scouts Unitaires de France ; Tremplin ; U.D.A.F. ; Vie Libre.

Institutions

C.A.F. de la Moselle ; C.A.R.S.A.T. Alsace-Moselle ; C.C.A.S. / Ville de Thionville ; Maison de Quartier de la Côte-des-Roses ; C.C.I. 57 ; Centre d'Information et d'Orientation ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle ; Centre Hospitalier de Jury ; C.H.R. Metz Thionville ; Centre Médico Psychologique - 1er Secteur ; Hôpital Bel-Air - S.A.U. ; Centre Médico Psychologique - 2ème Secteur ; P.A.S.S. ; Conseil Général de la Moselle ; Maison du Département ; Conseil Régional de Lorraine ; Inspection de l'Education Nationale ; I.U.T. Thionville-Yutz ; Nest- C.D.N. de Thionville-Lorraine ; Oblique Compagnie ; Pôle Emploi ; Sous-Préfecture ; Préfecture ; S.P.I.P.

Moyens

La ville de Thionville met à disposition les outils pour assurer la logistique (organisation des réunions, courriers aux partenaires, page sur Utopia sur le site internet du CCAS).

Pour l'ensemble des partenaires, Utopia demande surtout une disponibilité des personnes désirant assister aux réunions.

Utopia ne nécessite aucun budget propre : les projets sont financés chacun par sa propre filière de subventions.

En complément

[charte-utopia-thionville.pdf](#)

Contact

VAISSE Brigitte

Premier adjoint au Maire

CCAS de Thionville

Adresse : 29 Boulevard Jeanne d'Arc
57100
Thionville
France

Tél. : 03 82 34 00 77

Courriel : vaisse.b@mairie-thionville.fr